

---

## **2** *Augustin maître spirituel*

---

### *Faut-il condamner les richesses ?*

Nous lisons dans l'Évangile : « Bienheureux, vous les pauvres ! Malheur à vous, les riches ! » (Lc 6,24) ; « Il est plus facile à un chameau de passer par un trou d'aiguille qu'à un riche d'entrer dans le royaume des cieux. » (Mt 19,24) ou « ... un riche peut-il être sauvé ? » (Mt 19,24) En lisant ceci, pouvons-nous dire que l'Évangile condamne la richesse et fait l'éloge de la pauvreté ? Ou nous poser la question : le christianisme a-t-il encore quelque chose à dire sur l'économie et la société d'aujourd'hui ?

Les chrétiens des premiers siècles se sont posé les mêmes questions. Le monde dans lequel ils vivaient ressemblait beaucoup au nôtre. Des nombreux riches vivaient près de gens très pauvres, ils côtoyaient une terrible misère, l'écrasement des classes moyennes et l'endettement de beaucoup parmi eux. Mais au lieu de se décourager, en pensant que les exigences évangéliques semblaient incompatibles avec les réalités économiques et sociales, les Pères de l'Église, et parmi eux saint Augustin, ont pris ces problèmes à bras le corps. D'abord pour mieux vivre mais aussi conseiller ceux dont ils ont la charge en tant que pasteurs.

A notre tour, pour trouver des réponses à ces questions, nous allons interroger les écrits d'Augustin. Que nous dit-il sur les thèmes de la richesse, du partage des biens, de la propriété reçue en héritage, de la dignité des pauvres et des riches, du rôle du chrétien dans la société ?

---

#### **1** *Un riche peut-il être sauvé ?*

##### *La réponse d'Augustin aux Pélagiens*

Dans le contexte qui était le sien, Augustin est d'autant plus confronté à ces questions qu'elles provoquent des polémiques avec ses

adversaires. En accord avec leur conception négative de la matière, les Manichéens dénie aux baptisés le droit de posséder des propriétés, des maisons ou de l'argent (*Des mœurs des Manichéens et de l'Eglise catholique* I,34,75-35,77 ou *Contre Fauste* V,5). Mais les divergences avec les catholiques sont nombreuses et la richesse n'est pas le sujet le plus disputé. La situation est différente avec les Pélagiens. Partisan d'un salut réalisé par les mérites des chrétiens, Pélage prêche un ascétisme que l'on pourrait qualifier de rigoriste, y compris au niveau de la pauvreté, en faisant usage de Lc 6,24, « Malheur aux riches ! ». Selon G. Plinval<sup>1</sup>, Augustin veut rassurer ceux qui ont « peur » de la thèse rigoriste des Pélagiens et du caractère d'obligation édicté par Pélage lui-même. Selon lui, le riche qui s'obstine à garder ses richesses ne peut se sauver, quel que soit le bon usage qu'il essaie de faire de ses biens.

<sup>1</sup> La question est traitée plus en détail G. de Plinval « La condamnation des richesses » Note complémentaire 10, BA 21, p. 588-590

Augustin réfute l'argumentation pélagienne dans la *Lettre à Hilaire de Syracuse* (ou *Lettre* 157) 4,23-30. S'appuyant sur 1 Tm 6,17-19, où l'apôtre Paul prescrit aux riches de faire le bien et de prodiguer de bonnes œuvres, Augustin répond que les riches ne sont pas exclus de l'Eglise s'ils font un bon usage de leurs biens. En disant cela, Augustin fait aussi appel à la recommandation de Jésus au jeune homme riche : s'il veut atteindre la perfection, il doit donner ce qu'il a. Mais « ce qui est impossible aux hommes est réalisable pour Dieu ». Et même s'il y a plus de difficultés pour un riche « à abandonner sa richesse » pour obtenir le salut, tout consiste dans une disposition sincère et profonde au renoncement, quand la nécessité s'en fera sentir. C'est la position modérée, prise par Augustin à l'égard des richesses, tout en sachant que lui-même avait fait l'abandon de ses biens propres, sans rien réserver pour ses proches et, qu'à sa mort, il ne voudra avantager aucun d'entre eux, même pas sa propre famille.

En revanche, certains chrétiens riches pourront être sauvés : s'ils ne sont pas tenus par les richesses au point de les préférer au Christ, mais au contraire, s'ils y renoncent d'un cœur sincère, et qu'ils ne placent pas leur espoir dans leurs biens, ils peuvent nourrir l'espoir du salut. Certains riches pratiquent ce que l'on appellera par la suite les « œuvres de miséricorde », à savoir, partager leur pain avec les affamés, vêtir ceux qui sont nus, accueillir les étrangers, etc... De cette manière, ils se préparent un trésor dans les cieux et acquièrent la véritable vie. Ils sont même capables de haïr leurs richesses, si le monde les menace d'une séparation pour le Christ (cf Lc 14,26).

Selon B. Ramsey<sup>2</sup>, la conception augustinienne de la richesse est plutôt modérée et correspond à celle qu'en avaient les Pères de l'Eglise de la fin du II<sup>e</sup> siècle, comme Clément d'Alexandrie. Cette tradition rend le salut accessible au riche mais sous certaines conditions.

<sup>2</sup> B. Ramsey, « Richesse », *Encyclopédie saint Augustin. La méditerranée et l'Europe, IV<sup>e</sup> -XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Cerf, 2005, p. 1252-1259.

Dans une perspective chrétienne, la richesse a une place plutôt légitime. Augustin résume lui-même d'une façon brève et claire la pensée dominante : « L'or et l'argent sont mauvais pour les mauvais et bons pour les bons, non qu'ils rendent les gens bons, mais parce qu'ils sont utilisés à des bonnes fins quand ils sont entre les mains d'hommes de bien » (S. 72,4 ; cf S. 48,8 ; 61,3 ; 311,9). Selon l'usage de ceux qui la possèdent, la richesse est donc neutre en elle-même et susceptible de faire du bien ou du mal. En s'appuyant aussi sur 1 Tm 6,18, Augustin encourage les riches à accomplir de bonnes œuvres avec leurs richesses mais ils peuvent aussi garder une partie de leurs biens pour les besoins quotidiens. Il leur recommande aussi de donner le dixième de leurs biens aux nécessiteux. Ainsi, le *Sermon* 85, qui commente l'épisode du jeune homme riche (Mt 19,16-26), se termine par un avertissement contre l'avarice adressé à la fois aux riches et aux pauvres. Il affirme même qu'il y a une égalité fondamentale et même une dépendance mutuelle entre les riches et les pauvres, comme nous allons le voir.

---

## **2** La perspective d'Augustin

Augustin n'est pas en train de chercher une voie accommodante, qui interpréterait à bon compte un passage d'Évangile déroutant et chercherait à dédouaner les riches des exigences évangéliques. Nous reprenons ici à B. Ramsey quelques précisions qui expliquent de manière très claire la pensée d'Augustin en la matière.

1. Par une distinction qui va devenir classique, Augustin commente l'épisode du jeune homme riche en marquant la différence entre le respect des commandements et le conseil de perfection. L'appel à rentrer dans la vie éternelle, contenu dans Mt 19,17, est destiné à tout chrétien, tandis que la pauvreté volontaire contenue en Mt 19,21 est destinée à ceux qui s'engagent sur le chemin de la perfection. C'est ce qu'Augustin rappelle notamment à Hilaire (cf *Lettre* 157,25).

2. Ensuite, pour Augustin, la pauvreté ne garantit pas forcément la vertu, de même que la richesse n'est pas non plus une voie conduisant automatiquement vers le vice. Augustin ne se laisse pas piéger par une vision simpliste des choses et régulièrement, il affirme qu'un riche peut être bon et un pauvre mauvais (S. 38,2 ; 311,10 ; *En. in Ps.* 48,1,3 ; 85,3).

3. Le péché ne se trouve pas dans la richesse elle-même, mais plutôt dans l'orgueil dont le riche est souvent victime. (S. 14,2 ; 39,4 ; 61,10 ; *En. in Ps.* 136,12-13). C'est le véritable péché du riche, pour qui la pauvreté d'esprit est plus difficile que pour le pauvre (S. 85,2). Cela vaut aussi pour l'interprétation augustiniennne de Lc 16,19-31, que nous verrons

plus bas, où le riche a été condamné, non à cause de sa richesse, mais à cause de son orgueil. Or l'orgueil tient pour Augustin une place primordiale dans sa théologie du péché : en vertu de Si 10,13, « l'orgueil est le commencement de tout péché ».

4. La pauvreté et la richesse ne sont pas à envisager uniquement au sens propre, mais aussi au sens figuré. Les vrais riches et les vrais pauvres ne sont pas ceux que l'on s'imaginerait en regardant notre existence terrestre. La richesse et la pauvreté véritables sont liées à la vie à venir, récompense de la vertu dans la vie présente (S. 36 ; 37,25 ; 34,5 ; *En. in Ps.* 21,2,27 ; 33,2,14-15).

5. Augustin ne se prive pas de solliciter les riches pour qu'ils fassent l'aumône aux plus pauvres. Demeurant fidèle à la tradition patristique, Augustin affirme que les richesses n'appartiennent pas aux hommes, mais à Dieu. Par conséquent, l'aumône n'est que justice : « Si tu donnais quelque chose qui t'appartient, ce serait de la pure générosité, mais dans la mesure où tu donnes quelque chose qui appartient à Dieu, tu rembourses une dette. » (S. 103,5 ; *En. in Ps.* 95,15). Ailleurs, dans le S. 50,4, Augustin nuance ce propos lorsqu'il concède que la richesse appartient au donateur, ou bien au bénéficiaire du don, mais pas à celui qui ne donne pas. A l'instar des autres Pères de l'Eglise, Augustin ne vise pas une égalité stricte de richesse et ne demande pas au riche de devenir plus pauvre : car qui s'occuperait alors de tous ceux dont le riche a la charge ?<sup>3</sup> Les riches doivent plutôt faire bon usage des richesses qui sont à leur disposition.

6. Et n'oublions pas, la cupidité (*avaritia*) concerne autant le pauvre que le riche, note Augustin dans le S. 8,6. Elle ne désigne pas la possession de richesse, mais le désir d'être riche. L'avarice est le péché d'Adam et d'Eve « qui voulurent avoir plus que ce qu'ils avaient reçu et être plus que ce qu'ils avaient été faits » (*En. in Ps.* 108, 11,6 ; *Du Libre Arbitre* III, 17,48).

7. Enfin, pour Augustin, le riche et le pauvre dépendent l'un de l'autre. Devant Dieu, ils sont tous deux égaux, partageant la même humanité (S. 61,8 ; 177,3), étant tous les deux fils de Dieu qu'ils peuvent donc posséder de la même manière (S. 7,30). Mais il y a plus. Le riche et le pauvre interagissent l'un sur l'autre, comme le précise le *Sermon* 85, où Augustin explique que « le rôle du riche est de venir en aide au pauvre, tandis que celui du pauvre est de tester la vertu du riche en lui offrant la possibilité d'être plein de pitié et de compassion »<sup>4</sup>. Dans cette perspective, le pauvre permet au riche d'acquérir un bien spirituel, tandis que le riche ne permet au pauvre d'obtenir qu'un bien temporel, d'où un

<sup>3</sup> Cf. l'article précédant sur l'institution du patronat.

<sup>4</sup> B. Ramsey, « Richesses »..., col. 1257

rôle plus important joué par le pauvre. Ce qui fait dire à Augustin que les pauvres sont des « porteurs de la richesse des riches dans les cieux » (S. 18,4 ; 8,9 ; 60,8...)

---

### **3** *Les sources d'inspiration d'Augustin*

L'inégalité de la répartition des richesses pose néanmoins une question à laquelle Augustin est amené à se confronter : comment réagir face aux inégalités de richesse ? Comme l'a étudié H. Rondet<sup>5</sup>, Augustin traite de cette question dans la *Grâce du Nouveau Testament*, écrit à l'intention de son ami Honorat. L'évêque y rappelle que dans l'Ancien Testament, la prospérité matérielle était le signe de la bénédiction de Dieu, mais le Nouveau Testament a permis à l'homme d'être conscient de l'ambivalence des biens terrestres. Augustin rappelle que les biens sont donnés par Dieu aux bons comme aux méchants. Les hommes sont invités à en faire bon usage et à les rapporter de manière adéquate au créateur et dispensateur de tout bien. S'ils les reçoivent, ils doivent en remercier Dieu, sinon, il faut se soumettre à sa volonté (*En. in Ps. 122,10-12*). Le Nouveau Testament ne défend pas d'aimer les biens du monde, mais selon un ordre adéquat : Dieu est le bien suprême à préférer ; les biens terrestres venant ensuite. Notre désir doit ainsi être tendu vers la possession de Dieu (S. 146,1)

Si cette première approche peut paraître métaphysique, Augustin ne parle pas à partir de rien lorsqu'il évoque les questions liées à la richesse et à la pauvreté. Il connaît très bien la réalité. Il a connu des riches au cœur généreux et son rôle d'évêque dans la cité l'a amené à être consulté sur des affaires d'argent. Il sait bien que la richesse provoque souci et inquiétude pour celui qui cherche à garder ou à augmenter ses biens. Alors qu'il souhaite dominer les éléments du monde, l'homme devient esclave de « multiples tyrans ». Mais à quoi tout cela mène-t-il ? Ne devons-nous pas tout abandonner lorsque nous quittons le monde ? Quelle est la différence entre le riche et le pauvre devant la mort ? Et après la mort du corps ? Les sages et philosophes païens rappelaient déjà les dangers de la richesse, mais Augustin le fait dans une optique chrétienne, se sentant responsable du salut des hommes trop liés aux biens terrestres. A ceux-là, il rappelle que la richesse ne fait pas le bonheur et que l'argent est lui aussi « une créature de Dieu » (S. 113,2). Mais si on n'y prend garde, l'argent peut devenir un maître impitoyable qui asservit les hommes. La richesse n'est certes pas un mal en soi, dans le cas d'un héritage ou du résultat du travail (S. 134,4), même si certaines fortunes ont été acquises au prix de l'injustice et de la malhonnêteté. Augustin parle régulièrement de ces thèmes, en utilisant

<sup>5</sup> H. Rondet  
« Richesse et  
pauvreté dans la  
prédication de  
saint Augustin »  
dans *Saint  
Augustin parmi  
nous*, Le Puys  
Paris, Ed. Xavier  
Mappus, 1954,  
p. 113-134.

les nombreux proverbes de l'Ancien Testament relatifs à l'argent ou à la richesse, et il commente régulièrement le sermon sur la montagne, les paraboles du riche insensé (Lc 12,13-21), de l'économe infidèle (Lc 16,1-13) ou de Lazare et du mauvais riche, l'appel du jeune homme riche...

## **4** *La pauvreté selon l'Évangile :*

### *le mauvais riche et Lazare*

Le commentaire d'Augustin sur la parabole de Lazare et du mauvais riche (Lc 16,19-31) illustre la conception augustinienne de la pauvreté. Ainsi, dans le *Sermon* 41,4-5, Augustin se demande pourquoi le riche est condamné. Il note tout d'abord que le mauvais riche ignorait Lazare. Celui-ci, couvert d'ulcères, était couché devant sa porte, sans que le riche daigne le secourir. Si le pauvre Lazare, qui gisait à la porte du riche, avait reçu de lui le pain nécessaire, serait-il écrit qu'il souhaitait se rassasier des miettes qui tombaient de la table du riche ? Ce fait prouve que le riche était inhumain. Et c'est justement cette inhumanité avec laquelle il dédaignait le pauvre étendu devant sa porte, sans lui donner même quelques miettes, qui lui a valu une sentence de condamnation éternelle. Vivant sans miséricorde, il a été jugé sans miséricorde (cf Jc 2,18) : un juste jugement lui refuse cette goutte d'eau, parce que sa cruelle avarice avait refusé de donner une miette de pain à un pauvre.

Augustin conseille aux riches de ne pas avoir de sentiment d'orgueil et de ne pas placer toute leur espérance dans leurs richesses incertaines. Cet orgueil possédait le riche jusqu'à lui faire mépriser le pauvre couché devant sa porte, et l'espérance qu'il mettait dans sa richesse lui faisait croire que son bonheur était éternel, à cause de ses vêtements et de ses festins somptueux. C'est plutôt cette attitude, et non pas sa richesse en tant que telle, qui l'a conduit aux tourments de l'enfer.

Si les riches sont condamnés du seul fait de leurs richesses, pourquoi le Seigneur nous montre-t-il le pauvre Lazare transporté après sa mort dans le sein d'Abraham ? Rappelons-nous qu'Abraham lui-même était riche, il avait eu dans sa vie terrestre toutes sortes de biens, des troupeaux, des territoires, de l'or et de l'argent, des enfants. Augustin répond qu'Abraham, comme Lazare, était à la fois riche et pauvre : riche aux yeux de Dieu, pauvre de convoitises (*En. in Ps. 51,14*) ou par son humilité (*S. 14,4*)

Car pour Augustin, la véritable distinction entre la richesse et la pauvreté ne se fonde pas sur l'abondance ou l'absence de biens matériels.

Dans son livre *Traité de vie spirituelle à l'école de saint Augustin*<sup>6</sup>, F.-J. Thonnard note que pour saint Augustin « La vraie pauvreté, c'est l'humilité ». C'est par ce biais que les riches ont part au Royaume de Dieu, parce qu'ils sont miséricordieux et humbles. L'amour désordonné des richesses au mépris de la justice et de l'amour de Dieu constitue, ce qu'on appelle chez saint Augustin, « l'avarice spéciale ». La richesse, comme la pauvreté, doit être considérée dans le cœur, c'est-à-dire dans les dispositions de l'âme, les désirs volontairement acceptés de garder pour soi. Dieu ne regarde pas les ressources de chacun, mais les désirs de les posséder. Ce ne sont pas les richesses qui sont mauvaises, mais l'excès du désir. Les misérables ne sont pas tous de vrais pauvres, dans la mesure où certains peuvent être gonflés d'orgueil et d'envie ; alors que certains riches font vraiment preuve de détachement et d'humilité. Dans une formule tranchée, Augustin rappelle que Dieu sonde le cœur des hommes, et non pas les maisons et les coffres des gens (*En. in Ps. 48,3*) ! Le pauvre véritable a faim de justice, de vérité et de Dieu (*En. in Ps. 131,24*). Acceptant de tout recevoir de Dieu, il reconnaît la misère de sa condition de créature, et celui qui peut le combler. Le seul riche, c'est Dieu, de la table duquel le vrai pauvre rêve de voir tomber quelques miettes pour s'en rassasier (*S. 83,2*)

<sup>6</sup> F.-J. Thonnard, *Traité de vie spirituelle à l'école de saint Augustin*, Paris, Bonne Presse, p. 539.

## **5** *Le devoir de l'aumône pour chacun*

Comme le souligne H. Rondet<sup>7</sup>, saint Augustin est souvent revenu sur le devoir de l'aumône. Nombreux sont ses sermons qui gardent une vigueur et une fraîcheur qui nous semblent toujours d'actualité. On peut même noter que ces prédications s'inscrivent dans un cadre plus vaste que nous pouvons nommer comme un enseignement sur le bon usage des biens de ce monde, et plus généralement encore sur la condition de l'homme pécheur racheté par Jésus-Christ et qui chemine vers la vie éternelle.

Lucide, Augustin sait qu'il est difficile au riche de donner et que lorsqu'il entend les injonctions du prédicateur, la cupidité du riche se contracte comme si elle venait de recevoir un seau d'eau froide (*S. 39,5*). Mais l'évêque ne se fatigue jamais de rappeler les préceptes divins pour tenter d'ouvrir des portes barricadées. Le prédicateur multiplie les arguments pour gagner à Dieu les riches et subvenir aux besoins des pauvres de son temps, dont il se sent responsable. Un seul exemple : dans le *Sermon 177,10*, il n'hésite pas à présenter aux commerçants et propriétaires terriens l'aumône comme un marché entre Dieu et l'homme : nous donnons les biens de la terre pour acquérir ceux du ciel.

Augustin rappelle aussi que l'aumône doit partir d'un cœur joyeux,

<sup>7</sup> H. Rondet « Richesse et pauvreté dans la prédication de saint Augustin »..., p. 126-130.

car celui qui aura donné du bout des lèvres aura tout perdu, l'argent et le mérite du don (*En. in Ps.* 42,8). La générosité ne doit pas se teinter d'orgueil, mais d'humilité et de concorde. Le donateur place sa main dans la main du pauvre, ce qui génère entre les deux une communion de sentiment unissant les deux âmes (S. 259,5). Riches et pauvres sont liés, ils portent mutuellement les fardeaux les uns des autres, selon la phrase de saint Paul (Ga 6,2) : la misère est le fardeau du pauvre tandis que l'abondance est celui du riche (S. 164,9). Augustin n'hésite pas à redire aux riches : « Pensez aux pauvres, vous êtes les greniers des pauvres. Dieu remplit ces greniers pour que vous ayez la joie de donner et d'obtenir par là le pardon de vos fautes. » (S. 376,4)

### **Conclusion**

Si nous ne vivons plus à l'époque d'Augustin, force est de constater que nos sociétés connaissent toujours des niveaux criants d'inégalité, devant lesquelles il est facile d'accuser les riches et de glorifier les pauvres. Jusqu'au jour où certains pauvres deviennent riches et se comportent de la même manière que ceux qu'ils jalouaient : les anciens esclaves deviennent les nouveaux tyrans. La force de l'analyse d'Augustin est d'aller plus loin qu'un schéma binaire simpliste, et d'orienter vers une intériorisation, donnant une autre définition du riche et du pauvre. Vivant lui-même comme un pauvre, matériellement parlant, il a tenté de guider ses fidèles vers la pauvreté spirituelle, tout en se méfiant des richesses et de l'égoïsme qu'elles peuvent entraîner. Lorsqu'il meurt en 430, il n'a même pas besoin de faire un testament, puisqu'il ne possède plus aucun bien matériel, ce qui ne nous empêche pas, seize siècles plus tard, de profiter de son héritage spirituel !

Lenutsa Damatar

Oblate de l'Assomption (Bourg-la-Reine)